## **ACP RÉSIDENCE BEAUREGARD**

N° ENT.: 0891,909,852

SIÈGE SOCIAL : RUE CHAMPÊTRE 1 À 5100 JAMBES

# PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12/03/2024

LIEU : CENTRE ADEPS « LA MOSANE » - ALLÉE DU STADE 3 À 5100 JAMBES OUVERTURE DE SÉANCE : 18H00

POINT 1:

VALIDATION DE L'ASSEMBLÉE : SIGNATURE DE LA LISTE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Les 14 copropriétaires (sur 24) présents ou représentés comptabilisent 5.978/10.000e des quotités de l'immeuble (voir liste de présence en annexe).

Le double quorum de présence étant atteint, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

Président de l'assemblée :

M. DEFRESNE Christian

Secrétaire de l'assemblée :

M. MATERNE Alexandre

POINT 2: APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023 (01/01/2023 AU 31/12/2023) ET DU BILAN AU 31/12/2023.

Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2023 et le bilan au 31/12/2023, tant à ce qui concerne les charges qu'en ce qui concerne la répartition de celles-ci ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)

Voix exprimées : 5.978

Pour : Unanimité

Contre: 0

Abstentions: 0

La résolution est acceptée.

## POINT 3 : DÉCHARGES À DONNER POUR L'EXERCICE ÉCOULÉ :

A. Au conseil de copropriété

Acceptez-vous de décharger les membres du conseil de copropriété pour sa mission effectuée durant l'exercice 2023 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)

Voix exprimées : 5.978

Pour : Unanimité

Contre: 0

Abstentions: 0

La résolution est <u>acceptée</u>.
 B. Au commissaire aux comptes

Acceptez-vous de décharger le commissaire aux comptes pour sa mission effectuée durant l'exercice 2023 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)

Voix exprimées : 5.978

La résolution est acceptée.

La résolution est <u>acceptée</u>.

Pour : Unanimité

Contre: 0

Abstentions : 0

C. Au syndic

Acceptez-vous de décharger le syndic pour sa mission effectuée durant l'exercice 2023 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)

Voix exprimées : 5.978

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions: 0

POINT 4:

APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 (ART 3.89, §5, 16° DU CODE CIVIL) ET FIXATION DU MONTANT DES PROVISIONS TRIMESTRIELLES SUR CHARGES

Approuvez-vous le budget prévisionnel charges courantes de l'exercice 2024 de 40.376,06 €?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)

Voix exprimées : 5.978

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions: 0

La résolution est <u>acceptée</u>.

Les provisions trimestrielles seront recalculées sur base de ce budget.

POINT 5 : RAPPORT D'ÉVALUATION DES CONTRATS DE FOURNITURES RÉGULIÈRES (ART 3.89, §5, 12° DU CODE CIVIL)

Souhaitez-vous conserver tous les fournisseurs de la copropriété ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)

Voix exprimées : 5.978

La résolution est acceptée.

Rour : Unanimité

Contre: 0

Abstentions: 0

IPI 511.483

N° entreprise: 0819.888.540

geralex@skynet.be

Q

GERALEX srl M. MATERNE Alexandre. Clos des cerisiers, 8

5020

Vedrin

Page 1 sur 4

Tél : 081/30.21.98 Gsm URGENCE : 0495/92.25.39

RC professionnelle AXA Belgium 730.390.160

Quelques manquements sont signalés au niveau du nettoyage des communs.

Le matériel dont dispose la technicienne de surfaces serait insuffisant par rapport aux besoins du terrain. Le syndic interpellera le gérant de la société ELITE PARTNERS CLEANING en ce sens.

#### PLACEMENT DE 2 PICTOGRAMMES « SORTIE DE SECOURS » ET AJOUT DE 2 ÉCLAIRAGES DE SÉCURITÉ (LESQUELS SONT POINT 6: MANQUANTS SELON LA SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ESS)

Acceptez-vous de confier à la société ESS l'ajout de 2 éclairages de sécurité et de 2 pictogrammes suivant devis de 397,50 € htva?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix) Voix exprimées: 5.978 Pour : Unanimité Contre: 0 Abstentions: 0 La résolution est acceptée.

Financement par le fonds de réserve.

#### POINT 7: POINTS DEMANDÉS PAR MONSIEUR HENNUY:

## Placement d'une plaque d'interdiction de stationnement

Acceptez-vous de faire placer une plaque « Propriété privée – Accès réservé » à l'entrée la rampe carrossable côté rue ?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix)				
Voix exprimées : 5.978  La résolution est acceptée.	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions: 0	

## B. <u>Placement de rampes de franchissement de la bordure du trottoir à rue, au niveau de l'année carrossable</u> Acceptez-vous de confier de placer de telles rampes de franchissement 2

	Vote à majorité de	es deux tiers (66,66% des voix)	
Voix exprimées : 5.978         Calculation     Calculation    Cal	Pour : 298	Contre: 5.271  BARTHELEMY-LALOUX COLLINET-HALLOY DEFRESNE-DEBODENANCE DUPORTAL-D'HOE GILLIS-FRAIKIN JORDANT-GERARD LAFONTAINE MARIQUE-MICHAUX RICHARD RICHIR VANDENHOVE WILMET-STEVANT	Abstentions: 409 BERTRAND-CHERDON

#### POINT 8: RAPPEL DES DÉCHETS POUVANT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE CONTAINER VEOLIA

Il est rappelé que seuls les déchets de classe II (déchets qui par leur nature et leur composition sont comparables aux déchets Ménagers) peuvent être déposés dans le container VEOLIA.

### En d'autres termes :

- Pas de déchets dangereux
- Pas de déchets liquides
- Pas de déchets infectieux, explosifs, oxydants ou inflammables
- Pas de déchets médicaux
- Pas de bois
- Pas de métal
- Pas d'amiante ni de produits contenant de l'amiante
- Pas de déchets toxiques
- Pas de verre
- Pas de papier et carton
- Pas d'huiles et graisses végétales et animales
- Pas de déchets verts
- Pas de textiles
- Pas d'appareils électroménagers et électroniques
- Pas de pneus

Page 2 sur 4

Tél: 081/30.21.98

Gsm URGENCE: 0495/92.25.39 RC professionnelle AXA Belgium 730.390.160

IPI 511.483

N° entreprise: 0819.888.540 geralex@skynet.be

GERALEX srl M. MATERNE Alexandre

Clos des cerisiers, 8 5020 Vedrin

- Pas de fractions graveleuses de déchets de construction et démolition
- Pas d'huiles usagées
- → Il est demandé aux propriétaires bailleurs de le rappeler à leurs locataires.

Toutefois, le syndic demandera à la société VEOLIA d'apposer un autocollant en ce sens sur le container.

# FIXATION DU MONTANT DE LA CONSOLIDATION DU FONDS DE RÉSERVE POUR L'EXERCICE 2024

Proposition d'un appel de consolidation de 15.000,00 € à répartir pour l'exercice 2024. Acceptez-vous ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix) Voix exprimées : 5.978 Pour : Unanimité Contre: 0 Abstentions: 0 La résolution est <u>acceptée</u>.

#### POINT 10: DÉSIGNATION D'UN (COLLÈGE DE) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2024 (ART 3.91 DU CODE CIVIL)

Souhaitez-vous désigner M. COLLINET en tant que commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 ?

	Vote à majorité abs	solue (50% + 1 voix)	
Voix exprimées : 5.978	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions: 0
La résolution est <u>acceptée</u> .			

# ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ JUSQU'À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

Souhaitez-vous élire Madame HENRY jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire?

	vote a majorite abs	solue (50% + 1 voix)	
Voix exprimées : 5.978	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions: 0

## Souhaitez-vous élire Monsieur DEFRESNE jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

	Vote à majorité abs	solue (50% + 1 voix)	
Voix exprimées : 5.978	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions: 0

## Souhaitez-vous élire Monsieur DUPORTAL jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)				
Voix exprimées : 5.978  La résolution est acceptée.	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions: 0	

#### POINT 12: RECONDUCTION DU MANDAT DU SYNDIC GERALEX SRL À PARTIR DU 22/07/2024

Acceptez-vous de reconduire le mandat du syndic GERALEX sil pour une durée de 3 aps à partir du 22/07/2024 2

	Vote à majorité abs	solue (50% + 1 voix)	
Voix exprimées : 5.978	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions: 0

#### POINT 13: DEMANDES OU OBSERVATIONS ÉCRITES DE TOUTE PERSONNE OCCUPANT L'IMMEUBLE EN VERTU D'UN DROIT PERSONNEL OU RÉEL MAIS NE DISPOSANT PAS DU DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ART 3.89, §5, 6° DU CODE CIVIL)

Lecture est faite du courriel adressé au syndic par M. DEPUYDT (locataire de l'appartement 0.4) concernant des nuisances sonores.

M. et Mme BERTRAND-CHERDON, les propriétaires non occupants du logement incriminé, prennent acte de la problématique et s'engagent à rechercher une solution dans l'hypothèse où leurs locataires seraient fautifs.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève l'assemblée à 19h50.

Le président,

Christian DEFRESNE

Pour la srl GERALEX, syndic, Alexandre MATERNE. Agent immobilier agréé IPI n°511.483

Page 3 sur 4

Tél: 081/30.21.98 Gsm URGENCE: 0495/92.25.39 RC professionnelle AXA Belgium 730.390.160

N° entreprise: 0819.888.540 geralex@skynet.be

GERALEX srl M. MATERNE Alexandre Clos des cerisiers, 8 5020 Vedrin

IPI 511.483

Le secrétaire, Alexandre MATERNE.

Les copropriétaires,

Page 4 sur 4

# Feuille de présence

# Assemblée générale du 12/03/2024 à 18h00 Allée du Stade 3 5100 Jambes

BEAUREGARD (N. Entr. : 0891.909.852) Rue Champêtre, 1 5100 Jambes 01/01/2024 - 31/12/2024

### **GERALEX SRL**

Copropriétaire	Quotités	Signature		
BAILLY Thierry	419.000	Présent	Procuration	
BARTHELEMY-LALOUX Claude	372.000	Présent Norte et A	Procuration	
BERTRAND-CHERDON Pierre	409.000	Présent Présent	Procuration	
COLLINET-HALLOY-COLLINET	298.000	Présent	Procuration	
DEFRESNE-DEBODENANCE Christian	564.000	Présent	Procuration	
DESGAIN Olivier	288.000	Présent	Procuration	
DETONGRE Aubin	395,000	Présent	Procuration	
DONY Angélique	387.000	Présent	Procuration	
DUPORTAL-D'HOE Jacques	384.000	Présent	Procuration	
GILLIS-FRAIKIN René	495.000	Présent	Procuration	
HALLEUX Gontran	385.000	Présent	Procuration	
HANSE Frédéric	411.000	Présent	Procuration	
HENNUY Michel	298.000	Présent	Procuration	
HENRY Stéphanie	585.000	Présent	Procuration	
HOTE-BOUCHAT	382.000	Présent	Procuration	
ORDANT-GERARD Pascal	382.000	Présent	Procuration	
AFONTAINE Jean	830.000	Présent	Procuration	

MARIQUE-MICHAUX Jacques	395.000	Présent	Procuration
RICHARD Martine	298.000	Présent	Procuration
RICHIR Kari	543.000	Présent	Procuration
VAN EECKHOUT Marc	416.000	Présent	Procuration
VANDENHOVE Sybille	299.000	Présent	Procuration
VAUSORT	354.000	Présent	Procuration
WILMET-STEVANT-DUBOIS	411.000	Présent	Procuration
Totaux :	10000.000	2	4

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que	14/24	- 5978/10	,000 emes
copropriétaires sont présents ou représentés.			

A la présente sont annexés : \_\_\_\_\_ pouvoirs,

Le Président,